

## Recommandation 359 de l'Assemblée de l'UEO sur l'état de la sécurité européenne (Paris, 2 décembre 1980)

**Légende:** Le 2 décembre 1980, l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adopte la recommandation 359 sur l'état de la sécurité européenne. L'Assemblée constate que le défi soviétique n'est plus exclusivement une menace militaire pour l'Europe, mais il s'est transformé en une recherche d'influence à l'échelle mondiale, s'appuyant sur l'utilisation de la force armée soit directement, soit par procuration. La supériorité soviétique en chars et divisions sur le front central en Europe est également préoccupante. Le document recommande donc au Conseil de l'UEO de prier instamment les gouvernements membres de faire comprendre aux États-Unis, au plus haut niveau, la nécessité d'être continuellement conscients de ce que tous les problèmes de sécurité touchent tous les alliés. Il est ainsi impératif d'avoir des consultations préalables dans le cadre du Conseil de l'Atlantique Nord. Les gouvernements membres doivent aussi veiller à maintenir et à améliorer leur contribution à la défense alliée, en prenant des dispositions particulières pour que certaines ressources américaines soient consacrées aussi à des opérations défensives en dehors de la zone de l'OTAN.

**Source:** Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale. "Recommandation n°359 sur l'état de la sécurité européenne (Paris, onzième séance, 2 décembre 1980)" dans Actes officiels: Vingt-sixième session ordinaire, Deuxième Partie, Vol. IV: Procès-verbaux: Compte rendu des débats. Paris: Assemblée de l'UEO. Décembre 1980, p. 38.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/recommandation\\_359\\_de\\_l\\_assemblee\\_de\\_l\\_ueo\\_sur\\_l\\_eta\\_t\\_de\\_la\\_securite\\_europeenne\\_paris\\_2\\_decembre\\_1980-fr-c4faa11c-02b4-49f4-877d-0659a3ecd59f.html](http://www.cvce.eu/obj/recommandation_359_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_l_eta_t_de_la_securite_europeenne_paris_2_decembre_1980-fr-c4faa11c-02b4-49f4-877d-0659a3ecd59f.html)



**Date de dernière mise à jour:** 14/10/2016

## RECOMMANDATION n° 359

*sur l'état de la sécurité européenne*

L'Assemblée,

- (i) Constatant qu'au cours des dix dernières années, l'évolution de l'équilibre militaire entre l'Est et l'Ouest a été marquée par une équivalence approximative dans nombre de secteurs, résultant d'une affectation disproportionnée, par l'Union Soviétique, de ressources technologiques à la défense, mais que la concentration supérieure de chars et de divisions soviétiques sur le front central reste préoccupante ;
- (ii) Constatant que le défi soviétique n'est plus exclusivement une menace militaire pour l'Europe, mais qu'il s'est transformé en une recherche d'influence à l'échelle mondiale, s'appuyant sur l'utilisation de la force armée soit directement, soit par procuration ;
- (iii) Déplorant l'ouverture des hostilités entre l'Irak et l'Iran, mais constatant avec satisfaction que les puissances extérieures se sont abstenues d'intervenir ;
- (iv) Persuadée que, indépendamment du retrait de la France de la structure militaire intégrée, l'Alliance a, au cours des deux dernières décennies, renforcé sa cohésion en accroissant le nombre des plans élaborés en commun et en prévoyant davantage de consultations et de décisions collectives, mais regrettant, dans certains cas, l'insuffisance des consultations entre alliés ;
- (v) Constatant que, jusqu'à présent, les accords et les négociations en cours sur le contrôle des armements, s'ils n'ont pas abaissé les niveaux de forces et d'armements, ont contribué à une meilleure compréhension de l'équilibre militaire dans certains secteurs ;
- (vi) Persuadée que la sécurité européenne ne peut être assurée que dans le cadre de l'Alliance atlantique et que, pour qu'elle soit maintenue, l'accent doit être mis en permanence et à part égale sur l'affectation de ressources appropriées à la défense, d'une part, et sur la poursuite des négociations sur le contrôle des armements et le désarmement, d'autre part,

## RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De prier instamment les gouvernements membres de faire comprendre aux États-Unis, au plus haut niveau, la nécessité d'être continuellement conscients de ce que tous les problèmes de sécurité touchent tous les alliés et la nécessité impérative de consultations préalables dans le cadre du Conseil de l'Atlantique nord ;
2. De prier instamment les gouvernements membres de maintenir et d'améliorer leur contribution à la défense alliée, en prenant des dispositions particulières pour que certaines ressources américaines soient consacrées de temps en temps à des opérations défensives en dehors de la zone de l'O.T.A.N. ;
3. De prier instamment les gouvernements membres de demander au Conseil de l'Atlantique nord qu'une importance non moindre soit accordée aux négociations sur le contrôle des armements et le désarmement en vue d'améliorer la sécurité et de réduire les forces et les armements ;
4. D'inviter les États membres à négocier, lors de la réunion de Madrid, le mandat d'une conférence sur le désarmement en Europe dans le cadre de la C.S.C.E.